

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORCZAK, maire

Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Christine CATARINO, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Monsieur Jimmy ZE, Madame Guermia APHAYAVONG, , Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre KIANI	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Jimmy ZE
Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nabila OMICHESSAN
Madame Sinem TASDAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST
Monsieur Mustafa TURK	<i>Pouvoir à</i>	Madame Rabia BILGEN

Était absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Audrey NAKACHE

Date de convocation : 12 juin 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Adhésion au dispositif « ELEC 2028 » mise en œuvre par l'UGAP

DÉLIBÉRATION N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-2 et L. 2113-3,
VU la convention « ELEC 2028 » ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ci-annexée,
VU l'avis de la commission municipale en date du 9 juin 2026,

CONSIDÉRANT que la ville est actuellement engagée avec ENGIE via un dispositif d'achat groupé d'énergie intitulé « ELEC 2025 » et porté par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP),

CONSIDÉRANT que ce marché prendra fin au 31 décembre 2027, et sera renouvelé par le dispositif « ELEC 2028 », dont la fourniture débutera au 1^{er} janvier 2028, pour 3 ans,

CONSIDÉRANT que compte tenu des enjeux techniques et économiques que soulève l'achat d'électricité, il est proposé de maintenir l'adhésion de la ville de Jouy-le-Moutier au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP,

CONSIDÉRANT que pour finaliser l'adhésion au groupement de commandes, il convient de signer la convention « ELEC 2028 » ci-annexée,

Sur le rapport de Monsieur Samir TAMINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADHÈRE** au dispositif « ELEC 2028 » proposé par l'UGAP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport avec cette adhésion et la commande d'électricité, notamment la convention de mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ci-annexée, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Publiée le 25 juin 2026

Fait et délibéré le 18 juin 2026